

# Les forces républicaines de sécurité (FRS)

Dans la période troublée et instable du retour de la République,  
une force de l'ordre éphémère, transitoire,  
entre dissolution des GMR et création des CRS



1

## La période trouble post-Libération

### Dissolution des GMR

Les GMR étaient dissous dès la Libération. Dissolution opérée en plusieurs phases ; les commissaires régionaux de la République disposaient de pouvoirs étendus. Dans la région préfectorale de Lyon, Yves Farge, par arrêté du 23 septembre 1944, prononçait leur dissolution. La mesure prenait effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre et concernait les GMR « Rhodanien » (Lyon), « Perrache » (Lyon), « Bellecour » (Lyon), « Fourvière » (l'Arbresle), « Terreaux » (Albigny), « Dauphiné » (Grenoble), « Jarez » et « Forez » (Saint-Etienne) « Roannais » (Roanne) ; leur personnel était déclaré démissionnaire. Plusieurs des GMR lyonnais étaient casernés avec le groupement à la Vitriolerie. Commissions d'épuration, tribunaux d'honneur, cours de justice allaient cribler leurs membres comme ceux de la Police nationale et de la police régionale d'État.

### La nécessité de disposer de forces de police mobiles

Pour autant, il était urgent de rétablir l'ordre républicain. Les milices patriotiques ou les gardes civiques républicaines, mises sur pied par les CDL, Comités départementaux de Libération, aux recrutements hétéroclites, très politisées et aux méthodes en marge de la loi républicaine étaient loin de donner satisfaction. Se multipliaient exactions, procès ou exécutions sommaires, arrestations illégales, violences de toute nature, épurations sauvages, représailles, règlements de comptes, trafics, vols et autres méfaits de droit commun commis y compris par des membres des maquis ou les troupes régulières ; aux nombreux vols de bicyclettes de la guerre succédèrent ceux de voitures dont des véhicules militaires, vols d'essence, affaires de marché noir... Bilan, 10 000 exécutions dont 8 à 9 000 extra-judiciaires (la grande majorité avant la Libération complète).

Les milices patriotiques étaient formées de résistants communistes sédentaires en vue de la prise du pouvoir. Créées le 15 mars 1944, dans le programme d'action immédiate (AI) du CNR, à la charge des CDL en liaison avec les FFI, elles avaient des missions « d'ordre public » et de soutien aux CDL, sous l'impulsion du PCF, de la CGT et de l'Action ouvrière du MLN, Mouvement de libération nationale. Rebaptisées gardes civiques à la Libération, elles recrutèrent en particulier dans les milieux communistes ou syndicaux. Leurs actions, souvent en marge de la légalité républicaine, entraîneront leur dissolution par les commissaires régionaux de la République, voire l'arrestation de certains de leurs membres.

---

<sup>1</sup> Écusson des FRS ; collection privée JP Baux

## **Un besoin impérieux de rétablir l'ordre public républicain**

Parallèlement à la police et à la gendarmerie intervenaient les milices patriotiques<sup>2</sup> dont l'appellation apparaît désormais dans les rapports, la prévôté FFI, les MP américains, les troupes de la France libre. La procédure légale était bafouée. Pour pallier l'engorgement des tribunaux, dont les dossiers étaient passés de 60 000 à 120 000, au printemps 1945, il fut usé et abusé des internements administratifs. Le 29 octobre, Yves Farge découvrait, à Lyon, une prison clandestine dans laquelle étaient détenus 19 lampistes collaborationnistes, sans mandat de dépôt ou encore des « bureaux militaires d'épuration ». Il ordonna au colonel Descours, leur fermeture.

Il était urgent de recruter de nouveaux policiers. Les écoles de police étaient rouvertes. En Auvergne, pour pallier les révocations de policiers, des recrutements étaient organisés de 100 gardiens auxiliaires, à Lyon, d'inspecteurs de police dont 15 postes étaient réservés aux FFI et aux milices patriotiques, de 200 gardiens pour remplacer les GMR à Clermont-Ferrand, 50 à Montluçon, 20 à Aurillac, etc.

## **Les Forces républicaines de sécurité dans la région de Marseille**

### **Une création provisoire**

Dans la région de Lyon, on notait la création d'une prévôté, une force supplétive composée de policiers, de militaires, de FFI ; dans l'Eure, des groupes républicains de sécurité ; dans l'Est, des compagnies de réserve de sécurité ou encore des prévôtés FFI.

Cependant, c'est dans le Midi que ce genre de formation à l'existence éphémère a été le plus abouti : les Forces républicaines de sécurité (FRS) créées, le 22 août 1944, à titre provisoire, par Raymond Aubrac, commissaire régional de la République à Marseille et pour sa région.

Il était nécessaire d'éviter d'avoir recours aux troupes américaines pour rétablir l'ordre et de fournir aux alliés des arguments pour mettre en place l'AMGOT. Il était prioritaire de protéger les marchandises débarquées par les Américains, lutter contre le marché noir, les attentats et les règlements de comptes favorisés par cette période instable.

Il était aussi impérieux de discipliner les diverses structures nées après la Libération ou issues de la Résistance, de revenir à la légalité républicaine mais aussi plus prosaïquement de leur fournir une rémunération. Pour nourrir son projet, il demanda qu'on lui désigne les policiers et GMR résistants ou qui avaient rendu des services à la Résistance avec pour objectif de les faire encadrer par des FFI.

Toutefois, homme engagé, Aubrac devait compter et composer avec plusieurs interlocuteurs : La CGT, force politique la plus importante, dirigée par Lucien Molino, membre du PCF.

Jean Cristofol, élu communiste et futur maire de Marseille après la démission de Gaston Defferre en 1945. Il favorisera l'intégration dans les FRS d'un millier de résistants communistes qui avaient assuré après la libération de Marseille, la « police populaire ». Ce qui sera perçu comme un noyautage par le gouvernement.

Aubrac souhaitant équilibrer les pouvoirs entre socialistes et communistes, Gaston Defferre, « *Lieutenant-colonel Danvers* », du réseau *Brutus*, était aussi incontournable.

Le 28 octobre 1944, De Gaulle avait dissous les milices patriotiques communistes (FTP et Front national) et mis en congé les FFI qui n'avaient pas souscrit un engagement.

Les FRS se substituaient aux GMR, avec des officiers issus des FTPF. Nombre d'eux refusèrent pour des raisons idéologiques. Fernand Barrat, lieutenant-colonel FFI, accepta de

---

<sup>2</sup> Arrêté préfectoral du 6 janvier 1945, adhérents aux milices patriotiques pour composer les forces supplétives de police avec le grade de gardiens auxiliaires.

diriger les FRS d'Ollioules. Il prendra, plus tard, le commandement de la CRS 155. Pour le gouvernement de la République, d'évidence, des unités mobiles étaient indispensables au rétablissement de l'ordre républicain. Par décret du 8 décembre 1944, la direction, les groupements régionaux et les unités de GMR étaient officiellement dissous et créées les CRS, Compagnies républicaines de sécurité. Les effectifs étaient reconstitués à partir des effectifs des GMR épurés, de FFI et de FTP, dans une moindre mesure, de membres des FRS et de nouveaux recrutés.

C'est grâce à l'ouvrage de Maurice Agulhon et Fernand Barrat<sup>3</sup>, sur la création des « CRS à Marseille » que nous avons un aperçu de ces unités. Textes repris par le « site Polices mobiles ».<sup>4</sup> Ainsi que les travaux d'Alain Crosnier et de Jean-Marc Maupoix.

Les unités étaient réparties dans la région de Marseille :

À Marseille, une ½ brigade à deux bataillons ; Aix, un bataillon à l'hôtel de « la Mule noire » Arles, une compagnie mobile ; Nice, un bataillon à l'hôtel « Impérial » ; Toulon, un bataillon ; Gap et Digne, une compagnie mobile.

Au départ, Aubrac avait pensé habiller les FRS en noir pour « faire peur ». Les uniformes arrivèrent tardivement, parfois issus des magasins des Chantiers de jeunesse, de surplus de l'armée. Quid pour les ex-GMR dont certains étaient déjà porteurs d'uniformes kaki ?.

Les FRS étaient fréquemment cantonnées dans des hôtels car la cohabitation dans les casernes avec les militaires n'était pas appréciée de ces derniers.

L'action des FRS n'était guère à la hauteur des services attendus. Toutefois, le bilan était considéré comme positif, grâce à l'activité de la commission de sécurité FRS, de la caserne Audéoud à Marseille, et celle des différentes formations FRS des départements.

Au 31 décembre 1944, la situation était la suivante :

« 1. Arrestations opérées par la demi-brigade FRS de Marseille : 900 arrestations environ, lesquelles peuvent être réparties (614 politiques, 94 droit commun, 84 marché noir, 108 divers (rafles, mœurs, détentions d'armes). Un fichier très précis était en voie de formation et près d'un millier de dossiers à l'étude.

2. Arrestations effectuées par les FRS d'Aix (environ 100). 3. Arrestations effectuées par les FRS d'Arles (environ 300). 4. Arrestations opérées par les FRS du Var (environ 140 arrestations, dont 90 arrestations entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre pouvant se répartir ainsi, 72 politiques, 13 marché noir, 4 divers. Actuellement, 73 dossiers à l'étude.

5. Les renseignements recueillis près des formations des autres départements (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes et Vaucluse) sont fort incomplets, mais présentent un total de 300 arrestations.

Pour la région, le total des arrestations faites par les FRS s'élève au minimum à 1740.

En dehors des missions courantes, confiées aux FRS, gardes journalières seules ou en coopération avec la gendarmerie et la police, lutte contre l'ennemi de l'intérieur, action incessante pour le redressement économique de la France, les FRS ont eu à soulever des enquêtes importantes dont certaines échappent au cadre régional et à exécuter certaines opérations d'envergure.

Les principales affaires ont été les suivantes : -Affaire des sociétés secrètes, transmises à la Sûreté nationale. -Affaire de la fausse sécurité militaire de La Ciotat transmise au Parquet. -Affaire du "Groupe collaboration" plus de 155 arrestations opérées en moins de 36 heures après la détention des documents d'origine. -Affaire des " fascio ", actuellement transmise à M. le Préfet des Bouches du Rhône. L'opération d'envergure type a été celle de La Ciotat, où

---

<sup>3</sup> *CRS à Marseille, 1944-1947. La police au service du peuple*, première édition, Maurice Agulhon, Fernand Barrat, Presses de Sciences-Po

<sup>4</sup> [http://polices.mobilites.free.fr/les\\_frs.html](http://polices.mobilites.free.fr/les_frs.html)

une compagnie de FRS de Marseille réussissant à encercler rapidement la villa "Les Tours", a pu se saisir de tout le personnel procédant aux arrestations arbitraires, aux rançonnements, aux tortures et au matériel utilisé à ces fins. »<sup>5</sup>

Ce bilan est-il le reflet de l'activité des FRS en tant que force autonome ou en tant que soutien à la police et à la gendarmerie. ? Chiffres bruts. Peu d'éléments sur l'articulation au quotidien entre les FRS et les forces de police. L'arrêté initial précisait leur mission de MO, la recherche et l'arrestation des collaborateurs avec l'ennemi ou l'usurpateur, la surveillance des opérations de ravitaillement. En cas d'affectation de FRS à un commissariat ou une brigade de gendarmerie, il devait être, dans le premier cas, égal aux 2/3 de l'effectif du commissariat et, dans le second, égal à celui de la brigade. Ils étaient alors placés sous les ordres du commissaire ou du chef de brigade. Ils pouvaient aussi être affectés en renfort auprès des services de PJ et de RG. Il est incontestable que les textes et l'organisation propre donnaient aux FRS une latitude très large et une autorité certaine, en dépit des précautions épistolaires des textes. Il semble donc que ce bilan attribue sa paternité exclusive aux FRS, faute d'autres précisions.

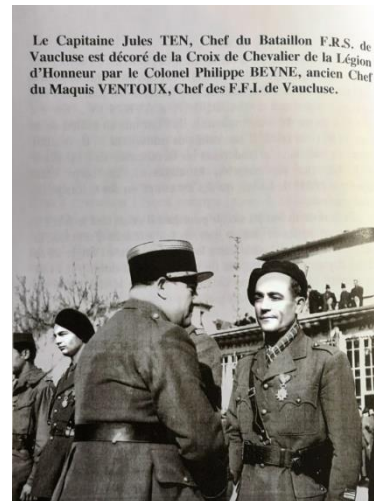
Le 26 janvier 1945, Raymond Aubrac était placé en position d'expectative et remplacé par Paul Haag.

C'est, aussi, grâce aux travaux de recherches des commandants (EF) honoraires, Jean-Marc Maupoix, Jean-Pierre Baux, sur les GMR et les CRS, et Alain Crosnier, que l'on parvient à cerner ces unités supplétives de police qu'étaient les FRS.

### Les FRS du Vaucluse

Alain Crosnier, alors président, de l'Amicale des vétérans de la CRS 60<sup>6</sup> (Vaucluse), s'est livré à une étude inédite sur la FRS inscrite dans la généalogie de la CRS 60. Certainement, la seule de cette nature.<sup>7</sup>

Les corps francs étaient casernés à l'hôtel « Saint-Yves » en Avignon. Les premiers recrutements de FRS débutèrent dès le 6 septembre. Le préfet l'avait réservé aux FFI volontaires. Dans un premier temps, Max Fischer, sous-préfet délégué à l'épuration, fut sollicité par le général de division aérienne Marcel Guillot pour prendre le commandement du bataillon<sup>8</sup>. Le bataillon était placé sous les ordres directs du préfet. Les 250 hommes, répartis en deux compagnies, étaient casernés, outre Avignon, à la caserne Chabran, à Cavaillon, Pertuis, Orange, Carpentras, Apt et Bollène. Ils étaient commandés par le capitaine FFI Jules Ten. Officiers et sous-officiers portaient des grades militaires. Ils semblaient donner satisfaction au préfet, mais les militaires nourrissaient une défiance certaine,



Le Capitaine Jules TEN, Chef du Bataillon F.R.S. de Vaucluse est décoré de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur par le Colonel Philippe BEYNE, ancien Chef du Maquis VENTOUX, Chef des F.F.I. de Vaucluse.

<sup>5</sup> *ibid*

<sup>6</sup> Alain Crosnier, « Le bataillon des Forces Républicaines de Sécurité (FRS) du Vaucluse (octobre 1944 - février 1945), Amicale des Vétérans et Anciens Combattants de la CRS de Vaucluse (CRS 60) *Bulletin de liaison* N° 51, mars 2017

<sup>7</sup> <http://polices.mobilis.free.fr/frs/FRS-vaucluse.html>

<sup>8</sup> AD Vaucluse

compte tenu de leur base politique. Quant au CDL, il relevait les nombreux dysfonctionnements du bataillon (comportements inappropriés, arrestations arbitraires, réquisitions et pénalités abusives, prélèvement de denrées, etc.)<sup>9</sup>.

Un rapport RG, du 2 novembre 1944, mentionnait que les milices patriotiques, parallèlement, continuaient à fonctionner et à s'organiser. La mise en place de la FRS souffrira d'une pénurie d'équipements, d'habillement, d'alimentation, de carburant (8 novembre). Un courrier du 30 novembre annonçait la livraison de 300 tenues kaki. Quid de l'armement ? Écussons en fabrication. Il était difficile de trouver un commandant ; les hommes étaient réticents à la discipline. Finalement, André Chanavas, ex-responsable militaire des FTPF devint le chef départemental de la FRS<sup>10</sup>. Il était, par ailleurs, membre influent des milices patriotiques qui, le 23 novembre se transformaient en gardes civiques patriotiques. Les FRS seront visées par des tentatives d'attentat les 28 décembre et 4 janvier 1945 à Apt. Le 14 février 1945, les FRS étaient dissous par Paul Haag. Selon les RG, le 16 février, un nombre important de FRS avait démissionné et une petite minorité souhaitait s'engager dans l'Armée des Alpes.

La CRS du Vaucluse à effectif de 208 dont 104 FRS et 104 GMR sera mise en place le 1<sup>er</sup> mars et cantonnée au Pontet.

Une photo figurant dans l'étude d'Alain Crosnier nous fournit un aspect de la tenue des FRS. Elle a été prise lors la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à Jules Ten, commandant le bataillon des FRS du Vaucluse, par le colonel Philippe Beyne, ancien chef du maquis *Ventoux*, chef des FFI du Vaucluse. Tenue kaki avec béret marine ou noir, galons de capitaine sur la manche. Aucun écusson visible.

## Et dans les autres régions

### À Lyon

Le 26 septembre 1944, Raymond Aubrac adressait un courrier au commissaire régional de la République Yves Farge, afin de le rencontrer pour évoquer des « problèmes importants d'ordre politique et administratif ».

Ceux de la police et du rétablissement de l'ordre étaient prioritaires. Il sollicitait dès à présent son avis.

Il précisait qu'à son arrivée à Marseille, il avait trouvé une « police dont l'autorité était considérablement diminuée, en raison du fait qu'une partie de son effectif avait été désarmé par les Allemands et une autre partie par les FFI au moment de l'insurrection. » Il évoquait la revendication des FFI de participer à l'épuration, à la lutte contre la Milice et le PPF.

Il pensait avoir trouvé une solution avec la création des FRS. Elles seraient recrutées parmi les composantes des FFI : ORA, milices patriotiques, CFL et FTP. Si les cadres venaient de ces organisations, il avait confié le commandement du groupe au général Guillot, à la conduite irréprochable. L'effectif serait de 2500 dont 1200 pour les Bouches-du-Rhône<sup>11</sup>. Il espérait que ce système puisse être étendu aux régions administratives limitrophes.

---

<sup>9</sup> Commandant EF (H) Jean-Marc Maupoix [www.polices.mobilis.free.fr](http://www.polices.mobilis.free.fr)

<sup>10</sup> Rapport RG du 20 novembre

<sup>11</sup> 1443 hommes étaient casernés au quartier Audéoud contrôlé par le parti communiste.

1645 CRDL en Roby Paris

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
de la  
RÉGION DE MARSEILLE

26 Septembre 1944.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
DE LA RÉGION DE MARSEILLE

M. le COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
DE LA RÉGION DE LYON

Mon Cher Ami,

Je désirerais vous rencontrer le plus tôt possible, pour que nous puissions examiner ensemble un certain nombre de problèmes importants, d'ordre politique et administratif.

Toutefois, il est un problème sur lequel je serais heureux d'avoir votre avis rapidement, si possible par une lettre. C'est celui du rétablissement de l'ordre et de la police.

A mon arrivée à Marseille, j'ai trouvé une police dont l'autorité était considérablement diminuée, en raison du fait qu'une partie de son effectif avait été désarmée par les Allemands, une autre partie par les F.F.I. au moment de l'insurrection.

Nous avons beaucoup de difficultés à restaurer les forces de Police, dans l'autorité qui leur est nécessaire pour accomplir leur mission.

Par ailleurs ici, et j'imagine qu'il en est de même dans d'autres Régions, les F.F.I. revendiquent une part directe importante dans l'épuration et la lutte contre les éléments de Milice et de P.P.F. qui sans aucun doute commencent à relever la tête.

Je pense avoir trouvé une solution temporaire dans la création des Forces Républicaines de Sécurité.

Cette formation, dont l'effectif est limité à 2.500 pour l'ensemble de la Région de Marseille, dont 1.200 pour le département des Bouches-du-Rhône est recrutée dans tous les Groupements qui composent les F.F.I.: C.F.L., O.R.A., Milice Patriotique, et F.T.P. Les cadres proviennent des Organisations, à l'exception du Commandement Régional que j'ai confié à un Général d'Aviation, dont la conduite a été irréprochable, le Général ~~GUIN~~ *Guinot*

Actuellement, dans une Caserne de Marseille, 1.000 F.R.S. en

ADRML

Yves Farge avait accueilli favorablement cette proposition. Son projet de rapport d'organisation de FRS dans la région de Lyon, du 26 octobre, structurées en bataillons, reprenait la composition des forces à partir des organisations des mouvements ou réseaux de la Résistance. Les officiers en étaient issus [dans ce rapport nous n'avons pas identifié d'officier GMR]. Pour l'instant, il semble qu'il n'avait pas envisagé d'y incorporer des cadres ou des gardiens de GMR qui avaient appartenu à la Résistance. Un tel amalgame aurait très certainement provoqué des réactions très compliquées. Ce qui sera le cas lors de la composition des CRS.

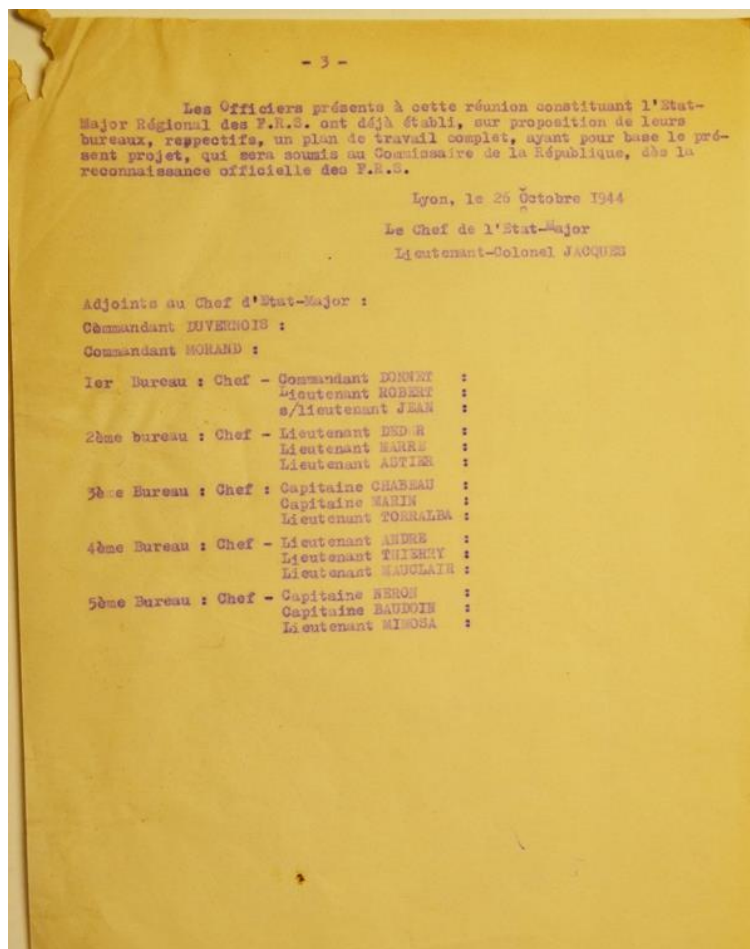
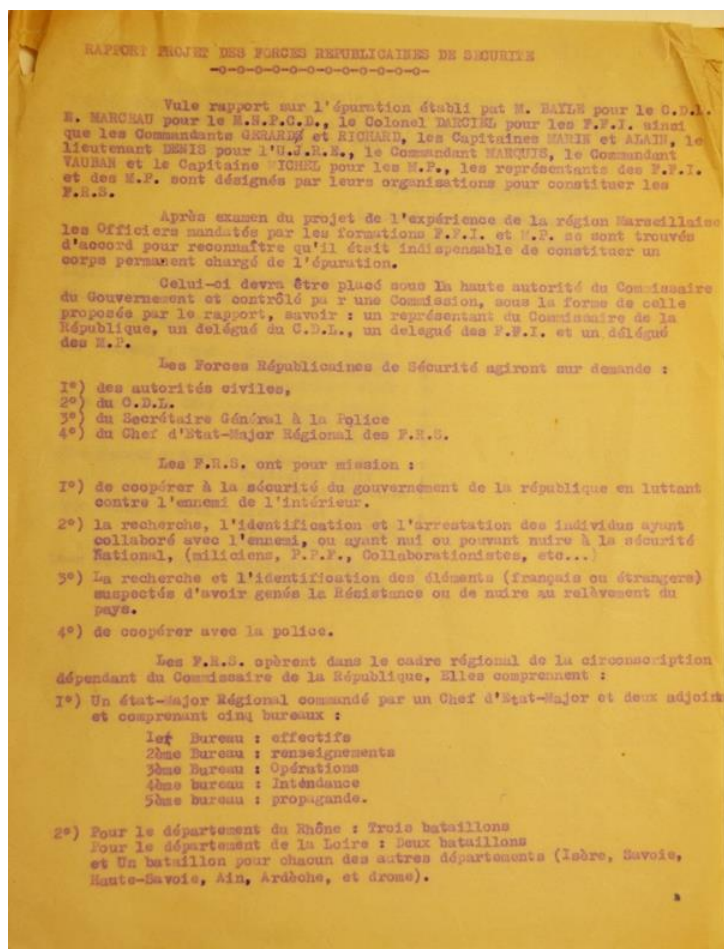
La constitution des FRS permettait d'embrigader et de discipliner militairement des forces disparates dont les missions devaient répondre à la loi. Toutefois, elle en faisait une force très politisée, à la cohésion compliquée. Il semble que le projet lyonnais ait fait long feu.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>



ADRML

Cet échange de courriers entre Aubrac et Farge, et, le projet de Farge étaient archivés dans une cote consultée aux ADRML par Patrick Salotti, vice-président de la SLHP. Des découvertes inattendues.

Au niveau du ministère de l'Intérieur, on préparait la création des CRS.

Je n'ai trouvé aucune trace de formation de FRS tant dans les régions de Toulouse que de Montpellier. Cette création est restée localisée à la région de Marseille.

Une période de latence suivit la création des CRS et certaines unités de FRS continuèrent à fonctionner jusqu'au premier trimestre 1945<sup>12</sup>.

Pour l'instant, un « blanc » sur cette période qui va de la dissolution dans le Rhône des GMR à la création des CRS et à leur mise sur pied effective. Plus de 6 mois, pendant lesquels, on ignore sur quelles forces mobiles le préfet pouvait s'appuyer. Il faut reconnaître que la police

<sup>12</sup> Alain Crosnier, « Le bataillon des Forces Républicaines de Sécurité (FRS) du Vaucluse (octobre 1944 - février 1945), Amicale des Vétérans et Anciens Combattants de la CRS de Vaucluse (CRS 60) *Bulletin de liaison* N° 51, mars 2017

urbaine de Lyon comptait des effectifs importants et que l'épuration avait été palliée par des recrutements de gardiens de la paix auxiliaires. Peut-être l'incorporation de GMR patriotes ?. Les gardiens des GMR dissous étaient-ils maintenus dans les casernes, en attendant leur licenciement, voire leur révocation par les commissions d'épuration, les tribunaux d'honneur, ou encore des poursuites judiciaires ?

L'appellation FRS a-t-elle inspirée celle des CRS ?  
À suivre....

Mars 2023  
Michel Salager